



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 Juin 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 21 juin 2022
- Affichage de la convocation : 21 juin 2022
- Affichage du procès-verbal : 1 juillet 2022
- Publication au recueil des actes administratifs : 2ème trimestre

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_069_2022**

► **OBJET : Point n° 11 - PETITE ENFANCE - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, MÂCON ET MBA EN FAVEUR DU DISPOSITIF ACTIONS-PASSERELLE - ÉCOLE PETIT PRINCE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Madame Émilie CLERC, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Jean-Philippe BELVILLE

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Yves DUPUIS donne pouvoir à Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE.
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Monsieur Philippe SCHNEBERGER.

► **ABSENTS :**

Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Monsieur Alexandre VUILLOT

RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER

Les établissements de la petite enfance de Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) ont pour mission de favoriser l'intégration des jeunes enfants à l'école maternelle au cours de la dernière année de crèche. Ainsi, des échanges entre les crèches multi-accueils et les écoles maternelles sont organisés et dénommés « actions-passerelle ».

Ces actions-passerelle organisent des temps au cours desquels les enfants des crèches se rendent, accompagnés de professionnels de la petite enfance, au sein de leur future classe. C'est l'occasion, pour les futurs écoliers, de découvrir l'environnement scolaire, de participer aux rituels mis en place par l'enseignant ainsi qu'aux activités prodiguées.

Une convention, établie entre les multi-accueils des Tilleuls et des Gautriats et l'école maternelle Petit Prince à Mâcon, vise à l'organisation de ce dispositif actions-passerelle entre le 2 mai et le 4 juillet 2022.

Deux temps d'accueil sont prévus à l'école maternelle.

Ces actions n'engendrent pas d'incidence financière.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment la compétence supplémentaire « action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire les services et équipements publics existants ou à créer, ayant pour objet l'accueil et la garde des enfants jusqu'à 4 ans révolus,

Vu la délibération n°2020-006 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Permanent, notamment en matière de conventions techniques, financières et administratives avec les organismes publics ou privés, utilisateurs des équipements ou partenaires des actions communautaires,

Vu la délibération n°2022-025 du Bureau Communautaire en date du 25 mai 2022 approuvant la convention entre l'Éducation Nationale, Mâcon et MBA en faveur du dispositif actions-passerelle,

Vu la convention pour des Actions-passerelle,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 20 juin 2022,

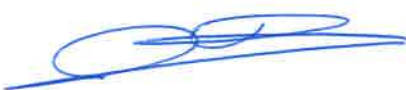
Vu l'avis du Bureau Municipal du 30 mai 2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Éducation Nationale et Mâconnais-Beaujolais Agglomération, instaurant un dispositif passerelle entre les multi-accueils des Tilleuls et des Gautriats et l'école maternelle Petit Prince à Mâcon, jointe en annexe,
- d'approuver les conventions de partenariat éventuelles à intervenir avec l'Éducation Nationale et Mâconnais-Beaujolais Agglomération, instaurant un dispositif passerelle entre d'autres multi-accueils et écoles à Mâcon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite ou lesdites conventions et accomplir toutes les formalités afférentes à ces dossiers.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

05 JUL. 2022

A la Préfecture de Saône-et-Loire